

Édité le 13/03/2026

**CREATION D'INSTALLATIONS
DE STOCKAGE D'ALCOOLS DE
BOUCHE**

ALLAS-CHAMPAGNE (17)

VIGNOBLES DE LA MÉTAIRIE

**DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

***Tome n°3 : Description des
installations***

Destinataires	Société	Email	Téléphone
C. SCHAUBER	SAS VIGNOBLES DE LA MÉTAIRIE	cschauber@domaine- lametairie.com	05 45 78 96 90

Numéro de version	Établi par	Vérifié par	Date
4	M.GABET E. BOILEAU	E. BOILEAU	13/03/2026

Table des matières

A. OBJET DU DOCUMENT	6
B. PROCÉDES MIS EN ŒUVRE.....	7
I. RECEPTION, EXPEDITIONS ET TRANSFERT D'ALCOOLS	7
1. Dépotages	7
2. Transferts	8
II. VEILLISSEMENT ET MODE D'ENTREPOSAGE	8
C. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS AUTORISEES	9
I. INSTALLATIONS DE STOCKAGE ET DE VEILLISSEMENT.....	10
1. Caractéristiques générales	10
2. Caractéristiques constructives	10
II. RESEAUX	11
1. Alimentation en eau.....	11
2. Effluents et gestion des eaux pluviales	11
3. Réseau électrique.....	12
III. UTILITES	12
1. Accès et limites d'accès.....	12
2. Circulation sur le site.....	13
3. Aire de dépotage.....	13
4. Autres Equipements et utilités.....	13
IV. DISPOSITIFS DE DETECTION ET D'ALARME	14
1. Détection incendie	14
2. Détection intrusion	14
V. PROTECTION Foudre.....	14
VI. MOYENS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES.....	14
1. Moyens d'intervention propres à l'établissement	14
2. Moyens externes.....	15
3. Synthèse des ressources en eau	15
D. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PROJETEES.....	17
I. INSTALLATIONS DE STOCKAGE ET DE VEILLISSEMENT.....	17
1. Caractéristiques générales	17
2. Caractéristiques constructives	19
II. RESEAUX	20
1. Approvisionnement en eau.....	20
2. Effluents et gestion des Eaux pluviales	21
3. Réseau électrique.....	21
4. Transfert par canalisations.....	21
III. CONDITIONS D'ACCES ET DE CIRCULATION.....	22
1. Accès et limites d'accès.....	22

2. Circulation sur le site.....	22
IV. UTILITES	22
1. Aire de dépotage.....	22
2. Autres Equipements et utilités.....	22
V. DISPOSITIFS DE DETECTION ET D’ALARME	22
1. Détection incendie	22
2. Détection intrusion	23
3. Moyens de télécommunication	23
VI. PROTECTION Foudre.....	23
VII. MOYENS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES.....	23
1. Moyens de secours propres à l’établissement.....	23
2. Moyens de secours externes.....	23
E. SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES.....	24
F. SYNTHÈSE DES CONSOMMATIONS ET ÉMISSIONS.....	27
I. CONSOMMATIONS	28
II. CIRCULATION	28
III. PRODUCTION DE DÉCHETS	28
G. PHASAGE ET COÛTS DES TRAVAUX	29

Index des tableaux

Tableau 1 - Caractéristiques dimensionnelles des chais existants.....	10
Tableau 2 - Caractéristiques des contenants des chais existants	10
Tableau 3. Caractéristiques des points d'eau in situ	15
Tableau 4. Centre de secours dans les plus proches du site.....	15
Tableau 5 - Caractéristiques dimensionnelles des chais.....	17
Tableau 6 - Caractéristiques des contenants des chais	18
Tableau 7. Caractéristiques constructives	25
Tableau 8. Consommations actuelles et projetées.....	28
Tableau 9. Flux de circulation	28
Tableau 10. Répartition du montant des investissements.....	29

Index des illustrations

Figure 1. Localisation des accès au site	13
Figure 2. Localisation des points d'eau SDIS.....	16
Figure 3 - Schémas des caractéristiques constructives des cellules projetées	20

A. OBJET DU DOCUMENT

Ce document décrit les installations existantes et projetées sur le site de stockage d'alcools de la société VIGNOBLES DE LA MÉTAIRIE sur la commune d'ALLAS-CHAMPAGNE au lieu-dit Aux Fontaines (17).

Il intègre une description des activités (nature et volumes) du site, des procédés mis en œuvre et des éléments de sécurité afin d'alimenter l'évaluation des incidences sur l'environnement. Ces analyses sont traitées respectivement dans le *Tomes 4 Étude d'incidence* et le *tome 5- Étude de dangers* du présent dossier.

B. PROCÉDES MIS EN ŒUVRE

Le site est conçu pour une activité de stockage d'alcools de bouche, ce qui implique des installations de stockage d'alcools et d'expédition (alcools vrac). Aucun procédé de fabrication ou de conditionnement n'est présent ou projeté sur ce site, cette partie présente uniquement les procédés liés à la livraison, au stockage et à l'expédition d'alcools en vrac .

I. RECEPTION, EXPEDITIONS ET TRANSFERT D'ALCOOLS

1. DEPOTAGES

Les opérations de chargement et de déchargement sont régies par des consignes opératoires (accès, stationnements, matériels...) et de sécurité (mise à la terre...) liées aux opérations de réception expédition. Elles sont transmises au personnel du site et aux chauffeurs intervenant sur le site.

L'affichage est réalisé à l'entrée des chais et sera indiqué au niveau des futures aires de dépotage. Les transports sont réalisés par le personnel de la société ainsi que par des transporteurs extérieurs agréés.

L'entreprise procède aux vérifications d'usage avant de donner l'accord de dépoter aux transporteurs. Les transporteurs extérieurs reçoivent le protocole de sécurité et la procédure de dépotage à respecter au niveau de l'établissement. Ces documents sont co-signés. Les opérations de dépotage s'effectuent toujours en présence d'un employé de l'entreprise habilité au transport des matières dangereuses en citerne.

Les camions doivent être équipés de :

- o 2 extincteurs dont un de 6 kg à poudre pour la citerne/remorque et 1 extincteur 2 kg à poudre pour cabine ;
- o d'équipements individuels (baudrier, lampe torche) ;
- o d'équipements de premiers secours (gants, lunettes, bottes, eau) ;
- o éléments indispensables de sécurité (signaux d'avertissement, cales).

Les documents de bord à présenter sont les suivants :

- o les certificats d'agrément valides pour les boissons alcoolisées « 3065 » classe 3 groupe II (TAV<70°) ou III (TAV>70°) ;
- o les certificats de jaugeage ;
- o les cartes grises ;
- o les attestations d'assurance ;
- o les certificats d'épreuve des citernes.

La plupart des camions-citernes ont une capacité entre 150 hl et 300 hl, avec la capacité du plus grand compartiment de 110 hl. Les dépotages sont réalisés avec les flexibles et pompes du site ou du transporteur.

L'opération est surveillée et contrôlée manuellement. La commande déportée permet à l'opérateur de surveiller facilement le niveau et d'arrêter la pompe à distance. Des cuves inox sont présentes dans les chais pour servir de réservoir tampon et faciliter les opérations de dépotage. Le remplissage des fûts est réalisé par un opérateur, par pompage avec un flexible et un robinet manuel.

2. TRANSFERTS

Les transferts sont réalisés par tuyaux flexibles. Ils font l'objet d'une surveillance permanente de leur état et de leur étanchéité. Les pompes utilisées sont des pompes spécifiques prévues pour les transferts d'alcools de bouche. Ces équipements font également l'objet de contrôles réguliers.

Les transferts d'alcools sont réalisés de la façon suivante :

- lors des dépotages : par flexible entre le camion et les contenants ;
- entre contenants au sein d'une même cellule : par flexible ;
- ponctuellement lors des transferts entre chais : par flexible.

II. VEILLISSEMENT ET MODE D'ENTREPOSAGE

L'eau-de-vie nouvelle, incolore, séjourne plusieurs années dans des fûts ou des tonneaux en chêne où elle prend sa couleur et de nouveaux arômes. Ce travail de maturation peut durer des décennies. Plus le vieillissement est long, plus les arômes sont complexes et concentrés, plus la couleur s'accroît.

Initialement placée dans des fûts jeunes, très chargés en composés extractibles, l'eau-de-vie est transférée vers des fûts « roux » ayant déjà contenu plusieurs jeunes eaux-de-vie et ne cédant plus de composés extractibles, mais permettant la poursuite du vieillissement (évaporation, oxydation, etc.).

La taille des fûts conditionne le ratio volume/surface. Plus la contenance est élevée, plus ce ratio augmente, ce qui entraîne, à volume égal, un vieillissement plus lent avec notamment :

- une moindre extraction des composés du bois,
- moins de phénomènes de transfert (évaporation, oxydation...).

La technique de l'ouillage, qui consiste à remplir les fûts avec de l'eau-de-vie de même provenance est utilisée pour compenser l'évaporation naturelle afin de conserver le ratio volume/surface. L'opération qui consiste à changer l'eau-de-vie de fût au cours de son vieillissement est appelée « rotation ».

Lorsque le cognac est livré au consommateur, le titre alcoométrique volumique minimum est de 40% vol. Les eaux-de-vie nouvelles qui sortent de l'alambic ont un titre alcoométrique de 73,7 % vol. à 20 °C. L'évaporation, pendant le vieillissement contribue à faire diminuer progressivement cette teneur en alcool. Elle est variable selon les conditions de stockage, en moyenne 2 % par an.

Généralement, cette baisse d'alcool naturelle est compensée par ajout d'eau pure, distillée ou déminéralisée. Cette opération, appelée « réduction » doit être progressive et réalisée en plusieurs étapes.

La richesse en alcool influence le processus de vieillissement. Ainsi, certains préfèrent les eaux-de-vie vieilles avec une réduction précoce. La réduction n'est pas une condition spécifique dictée par l'AOC Cognac. Il est possible de trouver de très vieilles eaux-de-vie réduites uniquement par évaporation naturelle.

Les eaux-de-vie destinées à la consommation humaine directe sont élevées sous récipient de bois pendant une période minimale de deux ans dans l'aire de production. L'évaporation des vapeurs d'alcools provoque le développement d'un champignon, le *Torula compniacensis* qui donne leur couleur caractéristique aux chais.

C. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS AUTORISEES

Le site est autorisé pour :

- 3 chais de stockages d'alcools, chai 1, chai 2 et chai 3¹, de 292 m² pour des QSP de 484 et 2 x 460m³ ;
- 2 aires de dépotage de 52m² ;
- La mise en rétention déportée des chais 2 et 3 et la collecte du débordement de la rétention interne du chai 1 existant ;
- 1 fosse d'extinction de 150 m³,
- 1 bassin de rétention et de confinement étanche de 415 m³
- 1 bassin d'infiltration des eaux pluviales de 525 m³ ;
- 2 réserves incendie de 240 m³ associées chacune à deux aires d'aspiration.

A ce jour, le site comporte :

- Le chai 1 ;
- Une réserve d'eau de 240 m³.

Aménagements à réaliser courant 2025-2026 :

- Construction des chais 2 et 3 ;
- Aménagement des deux aires de dépotages ;
- Aménagement de la seconde réserve d'eau d'incendie et des aires d'aspiration connexes ;
- Aménagements du réseau d'écoulements accidentels (réseau, regards siphoniques, fosse d'extinction, bassin de rétention) ;
- Aménagement du réseau de gestion des eaux pluviales et bassin d'infiltration ;
- Mise sous détection incendie et intrusion des locaux ;
- Création d'un second accès (réservé au SDIS) et d'une voirie engin connectant les deux accès ;
- Clôture du site et portails d'accès
- Raccordement au réseau AEP
- Construction d'un local technique de 136m².

Les éléments ci-dessous rendent compte du site à l'issue des aménagements à réaliser en 2025-2026.

¹ Les chais 1, 2 et 3 correspondent à trois cellules de 292 m² espacées de 10 m. Leur libellé est actualisé dans la description des installations projetées : Chai 1- Cellule 1, Chai 2- cellule 3 et Chai 3- Cellule 5.

I. INSTALLATIONS DE STOCKAGE ET DE VIEILLISSEMENT

1. CARACTERISTIQUES GENERALES

Les tableaux ci-dessous résument les caractéristiques dimensionnelles et les stockages des chais existants :

Tableau 1 - Caractéristiques dimensionnelles des chais existants

Existant/Projet	Identifiant/ n°	Surface	QSP	Contenant	Type de rétention	Vol. rétention int.	Vol. rétention Dép.
-	-	m ²	m ³	-	-	m ³	m ³
Existant	Chai 1	292,14	484,00	Barriques, tonneaux et cuves inox	Interne&déportée	236	415
Existant*	Chai 2	292,00	460,00	Barriques, tonneaux et cuves inox	Déportée	0	415
Existant*	Chai 3	292,00	460,00	Barriques, tonneaux et cuves inox	Déportée	0	415
			1 404,00				

*à construire en 2025-2026

Les distances caractéristiques du site sont les suivantes :

- o les chais sont distants des limites de propriété de 11 m au minimum ;
- o ils sont distants entre eux de 10 m ;
- o La réserve incendie n°2 et les aires d'aspiration pompier sont distantes de 65 m maximum des chais.

L'organisation des contenants des chais est donnée dans le tableau ci-dessous, les alcools sont stockés en cuve inox, barriques ou tonneaux.

Tableau 2 - Caractéristiques des contenants des chais existants

Existant/Projet	Localisation	Contenant	Volume unit.(hl)	Matériaux	Quantité (nombre)	Nature	Vol. tot
Existant	Chai 1	Fûts	4	Bois	920	Alcools	3 680
Existant	Chai 1	Cuve	285	Inox	3	Alcools	855
Existant	Chai 1	Tonneau	152	Bois	2	Alcools	304
Existant*	Chai 2	Fûts	4	Bois	780	Alcools	3 120
Existant*	Chai 2	Cuve	460	Inox	1	Alcools	460
Existant*	Chai 2	Tonneau	340	Bois	3	Alcools	1 020
Existant*	Chai 3	Fûts	4	Bois	780	Alcools	3 120
Existant*	Chai 3	Cuve	460	Inox	1	Alcools	460
Existant*	Chai 3	Tonneau	340	Bois	3	Alcools	1 020
							14 039

*à construire en 2025-2026

2. CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les dimensions des chais 1 à 3 sont les suivantes :

- o Longueur intérieure : 19,6 m
- o Largeur intérieure : 14,90 m

- Superficie intérieure : 292m²
- Hauteur des parois (CF4h) :
 - Chai 1 : 8,31 m (7,5 m par rapport au TN)
 - Chai 2 : 8,46 m (8,3 m par rapport au TN)
 - Chai 3 : 8,46 m (8,3 m par rapport au TN).

Les caractéristiques constructives sont les suivantes :

- De murs en brique Monomur REI 240 (coupe-feu 4 h) ;
- D'une charpente bois R30 ;
- D'une couverture de tuiles (BROOF3 et A2s1d0) et d'un isolant Laine de verre sous plafond (min Bs2d1 sans degré REI) ;
- De deux portes bois pare-flamme 30 min.

L'organisation des stockages présentent les caractéristiques suivantes :

- Allée de 3 m de large ;
- Profondeur des stockages de 15m au plus.

Le chai 1 présente un encaissement de 0,81 m correspondant à l'ancien mode de rétention de ce chai. Le débordement de cette rétention sera collecté par l'aire de dépotage n°1 vers le réseau de gestion des écoulements accidentels (fosse d'extinction et bassin de rétention déportée).

Les chais 2 et 3 présentent des seuils de 0,16 m, la collecte des écoulements est réalisée par des caniveaux internes. Les chais sont raccordés par un regard siphonoïde au même réseau de gestion des écoulements accidentels.

II. RESEAUX

1. ALIMENTATION EN EAU

Modifié sur demande de l'exploitant

Le site est raccordé au réseau d'alimentation en eau potable public (demande de raccordement en cours). Cette eau est utilisée pour la consommation humaine et l'activité (épaulements) ainsi que pour la réalimentation ponctuelle des dispositifs de lutte contre les incendies. Le raccordement est muni d'un organe disconnecteur et d'un compteur volume.

Il n'est pas procédé à des prélèvements dans un cours d'eau, une nappe d'accompagnement de cours d'eau ou un système aquifère. Un forage existe à environ 200 m du site au nord-est, il alimente le site CHEZ GENDRE exploité également par la société dans le bourg d'ALLAS-CHAMPAGNE.

2. EFFLUENTS ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

2.1. Eaux usées sanitaires

Un local technique comportant des locaux sociaux est à construire en 2025-2026. Il comportera un dispositif d'assainissement non collectif.

2.2. Eaux pluviales

Les eaux pluviales (toitures et voiries) sont collectées par des réseaux dédiés en direction d'une noue d'infiltration de 300 m³. Le volume avait été déterminé lors de la réalisation de la demande d'autorisation initiale. Ce dimensionnement a fait l'objet d'une actualisation en tenant compte du plan projet. Le bassin d'infiltration a été dimensionné pour une pluie de période de retour tricennale. Il présente une capacité de 525 m³ pour une surface d'infiltration de 245m².

2.3. Effluents de process

Les chais sont dits « secs », c'est-à-dire qu'ils ne nécessitent pas de lavage et ne génèrent pas d'eaux usées. Les cuves d'eaux de vie ne sont pas rincées. Le site ne produit pas d'effluents.

Les eaux de process se résument aux eaux d'épaulement, correspondant à des rinçages des contenants neufs, produites à la livraison de nouveaux contenants (cuves et tonneaux) afin de déterminer leur contenance exacte. Ces eaux sont estimées à quelques dizaines de mètres cubes par an. Ces eaux sont dépourvues d'additif ou de pollution. Elles sont réutilisées pour le rinçage des locaux et l'alimentation des regards siphoniques et de la fosse d'extinction.

2.4. Écoulements accidentels

Les écoulements accidentels sont gérés de la façon suivante :

- Le chai n°1 dispose d'une rétention interne de 236 m³ par un encaissement de 0,81 m ; Le débordement est récupéré par l'aire de dépotage n°1, puis dirigé vers la fosse d'extinction (150 m³) et le bassin de rétention et de confinement étanche (415 m³).
- Les chais n°2 et 3 sont équipés d'un réseau de collecte interne, drainant les écoulements accidentels vers le même réseau de gestion des écoulements accidentels.
- En cas de débordement de la rétention, les écoulements sont canalisés vers un bassin de débordement non étanche sur site (mutualisé avec le bassin d'infiltration des eaux pluviales) de 525 m³ de volume utile, grâce à une surverse de sécurité ;

Le réseau d'écoulements accidentels est équipé de regards siphoniques indépendants évitant les éventuelles remontées de vapeurs enflammées dans une cellule de stockage en cas d'incendie sur une autre cellule.

3. RESEAU ELECTRIQUE

Le site est alimenté en électricité par le réseau public existant. Le site dispose d'un transformateur et le réseau électrique est souterrain.

Les équipements et installations électriques sont conformes aux points 6.2 et 6.3 du *cahier des charges fixant les prescriptions applicables aux nouveaux stockages d'alcool de bouche soumis à autorisation* de février 2021.

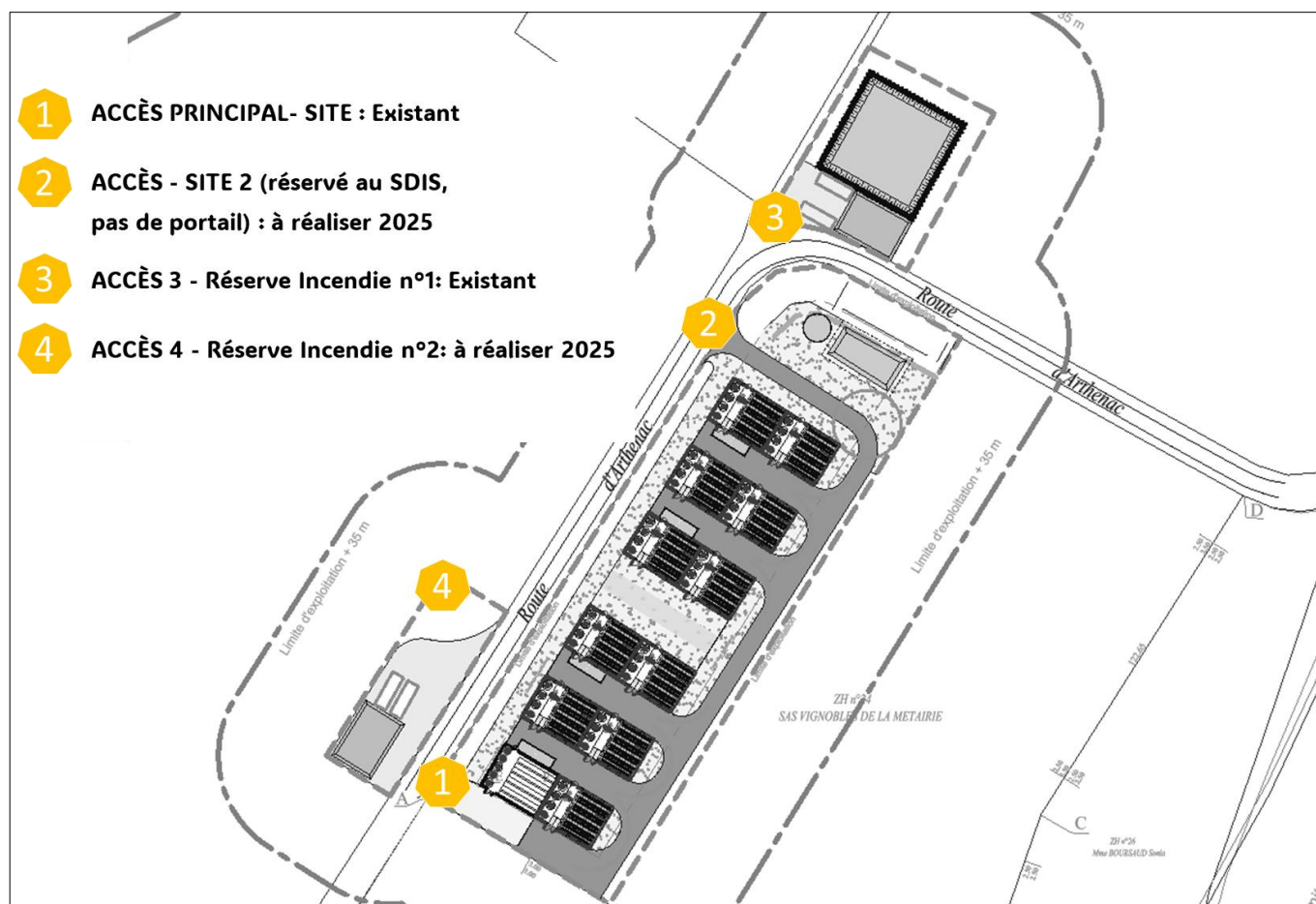
III. UTILITES

1. ACCES ET LIMITES D'ACCES

Le site dispose de deux accès par la D149 pour les véhicules légers, les poids-lourds ainsi que les secours.

L'accès principal est localisé au sud, le second accès au nord permet d'accéder aux ouvrages du réseau accidentel (fosse d'extinction et bassin de rétention et de confinement), il est réservé aux services du SDIS et ne présente pas de portail d'accès mais une fragilité dans la clôture pour permettre l'intervention des pompiers. En outre les deux réserves incendie (mise en service en 2025) sont accessibles de l'autre côté de la RD. Le site sera intégralement clôturé au cours de l'année 2025 et son accès sud équipé d'un portail.

Figure 1. Localisation des accès au site



2. CIRCULATION SUR LE SITE

Le site comporte une voirie engins, enrobée et calcaire partiellement, reliant l'accès principal au chai n°1 à 3 et au local technique (2 places de stationnements véhicules légers).

Cette voie engins :

- de plus de 6m de large permet d'accéder au demi-périmètre de chacun des trois chais.
- Les surlargeurs nécessaires aux manœuvres des engins du SDIS dans les virages sont présentes.
- Les hauteurs des locaux ne justifient pas la nécessité de mettre en place des voies échelles.
- Les caractéristiques de résistance mécanique et de pente maximale sont conformes aux règles locales du SDIS.

3. AIRE DE DEPOTAGE

Le site dispose de deux aires de dépôtage à l'air libre mutualisées pour plusieurs cellules, situées au nord du chai n°1 et au sud du chai n°3, d'une surface de 52 m², étanches (béton), équipées d'une prise à la terre et placées en rétention déportée sur le réseau de collecte des écoulements accidentels.

4. AUTRES EQUIPEMENTS ET UTILITES

- équipements métalliques
Ils respectent les prescriptions du §6.4 du *cahier des charges fixant les prescriptions applicables aux nouveaux stockages d'alcool de bouche soumis à autorisation* de février 2021
- Engins de manutention

Un poste de charge pour un chariot élévateur électrique de puissance de charge 3,84 kW est implanté au sein des locaux techniques (indépendants des chais).

- Groupe froid :

Il n'y a pas d'installation de refroidissement.

- Air comprimé :

Il n'y a pas d'air comprimé sur le site.

- Éclairage

Les zones extérieures sont éclairées par des projecteurs LED équipés de détecteurs de mouvements. Ces éclairages sont orientés vers le sol pour limiter la pollution lumineuse. Les activités sur le site sont diurnes, l'éclairage extérieur est utilisé uniquement l'hiver pour permettre aux employés de circuler en sécurité le matin et le soir lors des opérations de maintenance ou d'inventaire.

- Aération, chauffage

Le chai 1 et les chais 2 et 3 à construire ne sont pas chauffés ou ventilés mécaniquement.

IV. DISPOSITIFS DE DETECTION ET D'ALARME

1. DETECTION INCENDIE

Les chais sont équipés d'une détection incendie avec report d'alarme à l'exploitant. Les détecteurs sont de type détecteur de fumées.

2. DETECTION INTRUSION

En dehors des périodes d'intervention, les chais sont fermés à clé. Les chais sont équipés de systèmes de détection d'intrusion avec report d'alarme à l'exploitant.

V. PROTECTION Foudre

Le site a fait l'objet d'une analyse du risque foudre et d'une étude technique réalisée en 2021. Cette étude portait sur le chai existant et un 2^{ème} chai en projet. Elle concluait sur l'absence de protection nécessaire qu'il s'agisse des effets directs ou indirects.

Cette étude a été remise à jour dans le cadre des modifications envisagées pour la construction du chai 2. Elle a également inclus la vision complète du projet. Pour la construction du chai n°2, les conclusions ne sont pas modifiées.

La mise en œuvre des installations de détection incendie et intrusion à l'occasion de la construction du chai n°2 et du chai n°3 suivront les recommandations de l'étude foudre mise à jour (parafoudres de type II éventuels selon la conception de l'installation).

VI. MOYENS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

1. MOYENS D'INTERVENTION PROPRES A L'ETABLISSEMENT

1.1. Réserves et points d'eau à destination des secours externes

Il est prévu dans l'arrêté préfectoral qu'une réserve incendie de 270 m³ soit disponible sur le site. Celle-ci a subi des dommages en 2024 et est située à plus de 200 m du premier chai. Après consultation du SDIS 17 et au vu du projet de construction de nouveaux chais, la réserve existante de 270 m³ endommagée a été remplacée par une réserve de 240 m³, une seconde réserve incendie de 240 m³ (plus proche du chai n°1) sera installée en 2025-2026 pour compléter les besoins en eau.

Tableau 3. Caractéristiques des points d'eau in situ

Nom	Commune	Code INSEE	Adresse	Type	Distance en m	Pression en bar	Débit en m ³ /h	Volume en m ³
A17006.0008	ALLAS CHAMPAGNE	17500	Aux Fontaines / Route d'Arthenac	PENA	210	-	-	240
A Réaliser en 2025-2026	ALLAS CHAMPAGNE	17500	Aux Fontaines / Route d'Arthenac	PENA	65	-	-	240

PENA : Point d'Eau Non Alimenté

1.2. Extincteurs

Les chais comportent des extincteurs portatifs judicieusement répartis de sorte que la distance maximale pour atteindre l'extincteur le plus proche ne soit jamais supérieure à 15 m. Leur puissance extinctrice est de 144 B.

L'entreprise dispose d'une liste d'extincteurs précisant leurs caractéristiques et localisations. Ces matériels sont vérifiés annuellement. Les vérifications font l'objet d'une consignation.

1.3. Désenfumage

Les trois chais sont équipés d'un exutoire de désenfumage. La surface utile d'ouverture est de 1 m² dans chaque chai. Ces exutoires sont à déclenchement automatique et font l'objet d'un contrôle régulier par un organisme de maintenance.

1.4. Postes Incendie Additivés (PIA) – Extincteurs sur roues de 50kg

Les chais ne sont pas équipés de PIA. L'arrêté préfectoral complémentaire du site du 30/09/2025 prescrit en revanche la mise en œuvre d'extincteurs sur roues de 50kg en lieu et place après sollicitation de cet aménagement par l'exploitant.

2. MOYENS EXTERNES

2.1. Centre de secours et d'incendie

La caserne de pompiers la plus proche est celle de ARCHIAC (17), située à 6,2 km par le réseau viaire. Les autres centres d'incendie et de secours dans les environs du site sont listés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4. Centre de secours dans les plus proches du site

Adresses des centres d'incendie et de secours les plus proches	Distance (réseau viaire) en km
8 Rte de Cognac, 17520 ARCHIAC	6,2
8 Bd René Gautret, 17500 JONZAC	11,0
3 Chemin Noir, 16300 BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE	17,5

2.2. Ressources en eau à proximité du site

Les environs du site ne comportent pas d'autres ressources en eau. Le premier point d'eau est localisé à 1km au sud au lieu-dit CHEZ GENDRE.

3. SYNTHÈSE DES RESSOURCES EN EAU

La carte ci-dessous synthétise la localisation des différents points d'eau recensés à l'intérieur et à l'extérieur du site.

Figure 2. Localisation des points d'eau SDIS



D. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PROJETEES

Le projet consiste en la création de nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche, avec :

- 3 chais de 584 m² chacun pouvant contenir 920 m³ d'alcools et scindés en deux cellules indépendantes (acrotère en toiture et façades) ;
- d'une seconde cellule indépendante adjacente à chacun des chais 1, 2 et 3;
- de 2 aires de dépotage d'alcools ;
- Le raccordement des nouvelles cellules de stockages et nouvelles aires de dépotage au réseau de gestion des écoulements accidentels (collecte, regards siphoniques, fosse d'extinction existante, bassin de rétention existant)
- la réalisation de nouvelles voiries ;
- L'extension du réseau de collecte des eaux pluviales (toitures et voiries) et l'actualisation du dimensionnement du bassin de gestion des eaux pluviales.

I. INSTALLATIONS DE STOCKAGE ET DE VIEILLISSEMENT

1. CARACTERISTIQUES GENERALES

Modifié sur demande de l'exploitant

Les tableaux ci-dessous résument les caractéristiques dimensionnelles et les stockages des chais projetés :

Tableau 5 - Caractéristiques dimensionnelles des chais

Existant/Projet	Identifiant/ n°	Surface	QSP	Contenant	Type de rétention	Vol. rétention int.	Vol. rétention Dép.
-	-	m ²	m ³	-	-	m ³	m ³
PROJET*	Chai 1-Cell.1	292,14	484,00	Barriques, tonneaux et cuves inox	Interne&déportée	236	415
PROJET	Chai 1-Cell.2	292,00	460,00	Barriques, tonneaux et cuves inox	Déportée	0	415
PROJET*	Chai 2-Cell.3	292,00	460,00	Barriques, tonneaux et cuves inox	Déportée	0	415
PROJET	Chai 2-Cell.4	292,00	460,00	Barriques, tonneaux et cuves inox	Déportée	0	415
PROJET*	Chai 3-Cell.5	292,00	460,00	Barriques, tonneaux et cuves inox	Déportée	0	415

Existant/Projet	Identifiant/ n°	Surface	QSP	Contenant	Type de rétention	Vol. rétention int.	Vol. rétention Dép.
PROJET	Chai 3-Cell.6	292,00	460,00	Barriques, tonneaux et cuves inox	Déportée	0	415
PROJET	Chai 4-Cell.7	292,00	460,00	Barriques, tonneaux et cuves inox	Déportée	0	415
PROJET	Chai 4-Cell.8	292,00	460,00	Barriques, tonneaux et cuves inox	Déportée	0	415
PROJET	Chai 5-Cell.9	292,00	460,00	Barriques, tonneaux et cuves inox	Déportée	0	415
PROJET	Chai 5-Cell.10	292,00	460,00	Barriques, tonneaux et cuves inox	Déportée	0	415
PROJET	Chai 6-Cell.11	292,00	460,00	Barriques, tonneaux et cuves inox	Déportée	0	415
PROJET	Chai 6-Cell.12	292,00	460,00	Barriques, tonneaux et cuves inox	Déportée	0	415
			5 544,00				

*Les chais 1, 2 et 3 sont rebaptisés respectivement Chai 1-Cell.1, Chai 2-Cell.3, Chai 3-Cell.5.

Les distances caractéristiques du site sont les suivantes :

- o les chais sont distants des limites de propriété de 11 m au minimum ;
- o ils sont distants entre eux de 10 m ;
- o La distance maximale d'une cellule à une des deux réserves d'eau est de 200m.

L'organisation des contenants des chais est donnée dans le tableau ci-dessous, les alcools sont stockés en cuve inox, barriques ou tonneaux.

Tableau 6 - Caractéristiques des contenants des chais

Existant/Projet	Chai	Cellule	Contenant	Volume unit.	Matériaux	Quantité (nombre)	Nature	Vol. tot
				hl	-	-	-	hl
Existant	Chai 1	Cell.1	Fûts	4	Bois	920	Alcools	3 680
Existant	Chai 1	Cell.1	Cuve	285	Inox	3	Alcools	855
Existant	Chai 1	Cell.1	Tonneau	152	Bois	2	Alcools	304
Projet	Chai 1	Cell.2	Fûts	4	Bois	780	Alcools	3 120
Projet	Chai 1	Cell.2	Cuve	460	Inox	1	Alcools	460
Projet	Chai 1	Cell.2	Tonneau	340	Bois	3	Alcools	1 020
Autorisé	Chai 2	Cell.3	Fûts	4	Bois	780	Alcools	3 120
Autorisé	Chai 2	Cell.3	Cuve	460	Inox	1	Alcools	460
Autorisé	Chai 2	Cell.3	Tonneau	340	Bois	3	Alcools	1 020
Projet	Chai 2	Cell.4	Fûts	4	Bois	780	Alcools	3 120
Projet	Chai 2	Cell.4	Cuve	460	Inox	1	Alcools	460
Projet	Chai 2	Cell.4	Tonneau	340	Bois	3	Alcools	1 020
Autorisé	Chai 3	Cell.5	Fûts	4	Bois	780	Alcools	3 120
Autorisé	Chai 3	Cell.5	Cuve	460	Inox	1	Alcools	460
Autorisé	Chai 3	Cell.5	Tonneau	340	Bois	3	Alcools	1 020
Projet	Chai 3	Cell.6	Fûts	4	Bois	780	Alcools	3 120
Projet	Chai 3	Cell.6	Cuve	460	Inox	1	Alcools	460
Projet	Chai 3	Cell.6	Tonneau	340	Bois	3	Alcools	1 020
Projet	Chai 4	Cell.7	Fûts	4	Bois	780	Alcools	3 120

Existant/Projet	Chai	Cellule	Contenant	Volume unit.	Matériaux	Quantité (nombre)	Nature	Vol. tot
Projet	Chai 4	Cell.7	Cuve	460	Inox	1	Alcools	460
Projet	Chai 4	Cell.7	Tonneau	340	Bois	3	Alcools	1 020
Projet	Chai 4	Cell.8	Fûts	4	Bois	780	Alcools	3 120
Projet	Chai 4	Cell.8	Cuve	460	Inox	1	Alcools	460
Projet	Chai 4	Cell.8	Tonneau	340	Bois	3	Alcools	1 020
Projet	Chai 5	Cell.9	Fûts	4	Bois	780	Alcools	3 120
Projet	Chai 5	Cell.9	Cuve	460	Inox	1	Alcools	460
Projet	Chai 5	Cell.9	Tonneau	340	Bois	3	Alcools	1 020
Projet	Chai 5	Cell.10	Fûts	4	Bois	780	Alcools	3 120
Projet	Chai 5	Cell.10	Cuve	460	Inox	1	Alcools	460
Projet	Chai 5	Cell.10	Tonneau	340	Bois	3	Alcools	1 020
Projet	Chai 6	Cell.11	Fûts	4	Bois	780	Alcools	3 120
Projet	Chai 6	Cell.11	Cuve	460	Inox	1	Alcools	460
Projet	Chai 6	Cell.11	Tonneau	340	Bois	3	Alcools	1 020
Projet	Chai 6	Cell.12	Fûts	4	Bois	780	Alcools	3 120
Projet	Chai 6	Cell.12	Cuve	460	Inox	1	Alcools	460
Projet	Chai 6	Cell.12	Tonneau	340	Bois	3	Alcools	1 020
								55 440

2. CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les dimensions des nouvelles cellules seront les suivantes

- o Longueur intérieure : 19,6 m
- o Largeur intérieure : 14,90 m
- o Superficie intérieure : 292m²
- o Hauteur des parois (CF4h) : 8,46 m (8,3 m par rapport au TN)

Les caractéristiques constructives des cellules seront les suivantes :

- o De murs en briques monomur REI 240 (coupe-feu 4 h) ;
- o D'acrotères dépassant de 1 m en toiture et de 0,5 m en façades pour la paroi séparant deux cellules indépendantes ;
- o D'une charpente bois R30 ;
- o D'une couverture de tuiles (B RoofT3 et A2s1d0) et d'un isolant Laine de verre sous plafond (min Bs2d1 sans degré REI) ;
- o De deux portes bois pare-flamme 30 min, aucune porte ou ouverture ne sera créée dans la paroi séparative de deux cellules indépendantes.

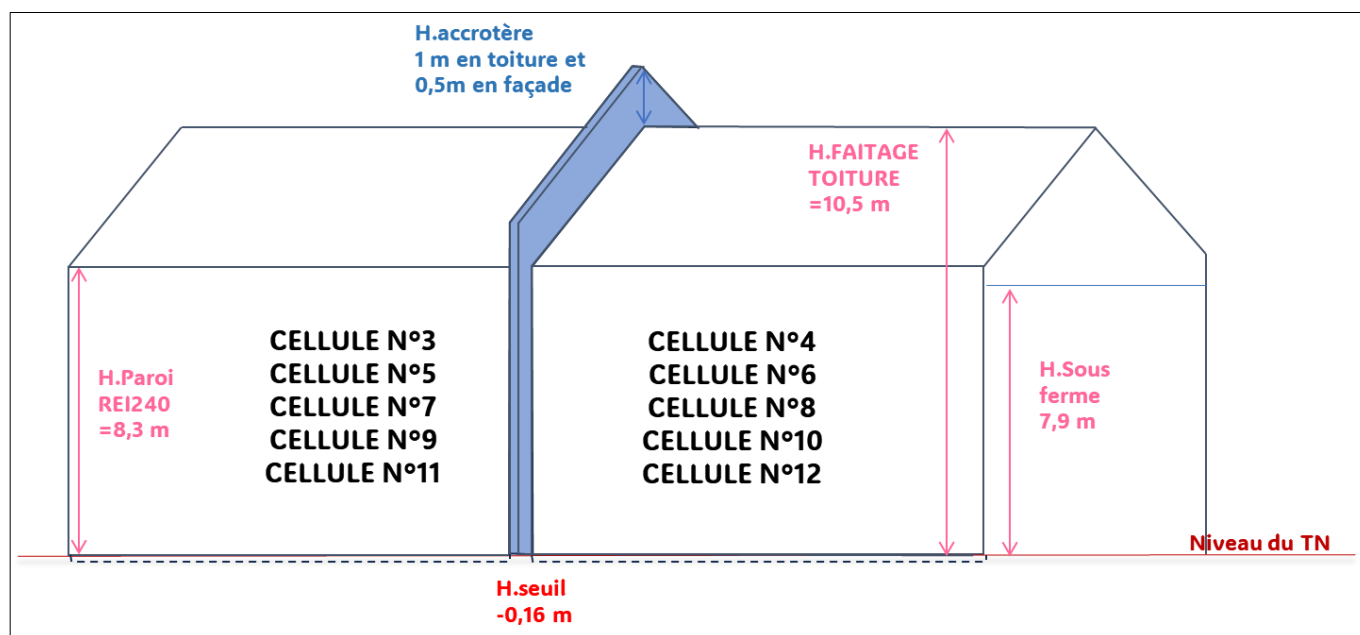
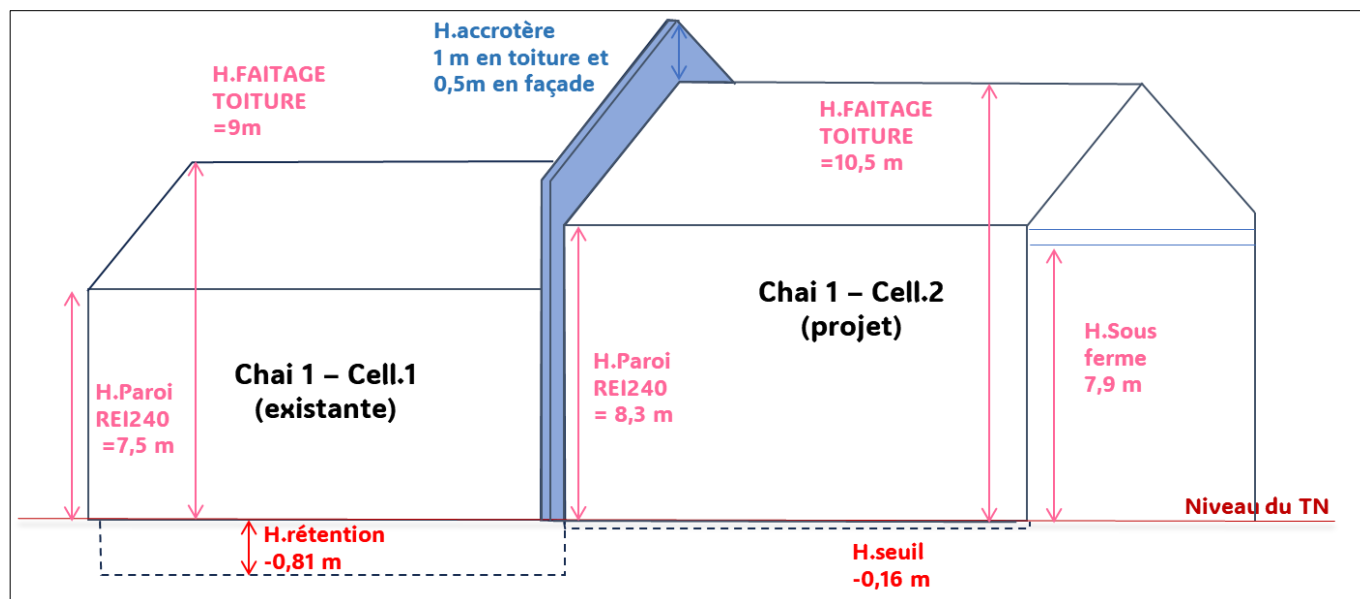
L'aménagement des stockages respectera les dispositions suivantes :

- o la largeur de l'allée principale ou latérale d'au minimum 3 m,
- o la profondeur des installations de stockage (rime, rack, rangée de tonneaux ou cuve, ...) par rapport à l'allée principale ne dépassera pas 15 m.

Les cellules présenteront des seuils de 0,16 m, la collecte des écoulements sera réalisée par des caniveaux internes. Elles seront raccordées par un regard siphonide indépendant au réseau de gestion des écoulements accidentels existant.

Les schémas ci-dessous illustrent pour partie les caractéristiques précédemment décrites.

Figure 3 - Schémas des caractéristiques constructives des cellules projetées



II. RESEAUX

1. APPROVISIONNEMENT EN EAU

Modifié sur demande de l'exploitant

Le site sera alimenté en eau potable par raccordement au réseau AEP (si la demande de raccordement est acceptée par les services de distribution). En parallèle, l'exploitant souhaite raccorder le site à un forage existant alimentant le site historique CHEZ GENDRE à ALLAS-CHAMPAGNE. Un dispositif de disconnexion et un compteur spécifique au site seront installés.

Ce forage est existant (réalisation en 2005 environ), il est profond de 5 m et localisé aux coordonnées suivantes (RGF93/Lamber93) :

- X : 440 576

- Y : 6 492 586

L'organe de prélèvement n'excède pas un débit de 8 m³/h.

Afin de procéder à sa régularisation, le forage a fait l'objet d'une déclaration au titre du Code minier le 19/12/2025, un code BSS lui a ainsi été attribué : BSS004PXVD.

En outre l'exploitant procèdera à la réalisation des travaux de mise en sécurité suivants :

- Mise en œuvre d'une margelle bétonnée de 3m² sur 0,3m de hauteur afin de protéger le forage des ruissellements superficiels ;
- Cimentation de la tête du forage sur un mètre de profondeur et dépassement de 0,5m au-dessus du terrain naturel ;
- Remise en œuvre d'un capot de fermeture avec dispositif de fermeture sécurisé pour interdire l'accès au forage. (le forage actuel dispose déjà d'un capot cadenassé).

2. EFFLUENTS ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

2.1. Eaux usées

Le projet n'amène pas de besoin de traitement d'eaux usées sanitaires supplémentaire.

2.2. Eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales ne sera pas modifiée, les eaux pluviales des emprises de voiries et de toitures supplémentaires seront collectées vers le bassin d'infiltration de 525 m³ dimensionné en tenant compte de cette évolution du site.

2.3. Effluents de process

Les chais à construire sont dits « secs », c'est-à-dire qu'ils ne nécessitent pas de lavage et ne génèrent pas d'eaux usées. Les cuves d'eaux de vie ne sont pas rincées. Le projet n'amène pas de production d'effluents.

Les eaux de process se résument aux eaux d'épaulement, correspondant à des rinçages des contenants neufs, produites à la livraison de nouveaux contenants (cuves et tonneaux) afin de déterminer leur contenance exacte. Ces eaux sont estimées à quelques dizaines de mètres cubes par an. Ces eaux sont dépourvues d'additif ou de pollution. Elles sont réutilisées pour le rinçage des locaux et l'alimentation des regards siphoniques et de la fosse d'extinction.

2.4. Écoulements accidentels

La gestion des écoulements accidentels n'est pas modifiée. Les cellules supplémentaires seront raccordées au réseau de collecte des écoulements accidentels via des regards siphoniques vers la fosse d'extinction et le bassin de rétention.

Les nouvelles aires de dépotage seront également raccordées à ce réseau.

3. RESEAU ELECTRIQUE

Les futurs chais seront raccordés de façon souterraine au réseau d'électricité existant. Le projet n'amène pas d'évolution concernant le transformateur en place.

Les équipements et installations électriques sont conformes aux points 6.2 et 6.3 du *cahier des charges fixant les prescriptions applicables aux nouveaux stockages d'alcool de bouche soumis à autorisation* de février 2021.

4. TRANSFERT PAR CANALISATIONS

La création des nouveaux chais n'induit pas de création de canalisation fixe de transfert d'alcool à l'extérieur de chaque cellule indépendante.

III. CONDITIONS D'ACCES ET DE CIRCULATION

1. ACCES ET LIMITES D'ACCES

Les accès ne seront pas modifiés.

2. CIRCULATION SUR LE SITE

Les voies de circulation du site seront prolongées, elles permettront l'accès au demi-périmètre de chacun des chais existants et à construire. La voirie calcaire permettra aux piétons et aux équipes de secours de contourner les chais par l'est.

L'entreprise prévoit la création d'un schéma de circulation générale (sens de circulation, signalisation, marquage au sol, vitesse limitée).

IV. UTILITES

1. AIRE DE DEPOTAGE

Le projet implique la création de 2 aires de dépôtage supplémentaire, localisées :

- Entre le chai n°4 et n°5,
- Et entre le chai n°5 et n°6.

Ces aires d'une surface de 52 m² chacune seront matérialisées au sol et étanches (béton), équipées d'une prise à la terre et placées en rétention déportée sur le réseau de collectée des écoulements accidentels.

2. AUTRES EQUIPEMENTS ET UTILITES

- équipements métalliques
Ils respecteront les prescriptions du §6.4 du *cahier des charges fixant les prescriptions applicables aux nouveaux stockages d'alcool de bouche soumis à autorisation* de février 2021
- Engins de manutention
Le site ne disposera pas d'engins de manutention supplémentaire (1 chariot élévateur, poste de charge dans le local technique).
- Groupe froid :
Le site ne disposera pas d'installation de refroidissement.
- Air comprimé :
Le site ne disposera pas d'installation à air comprimé .
- Éclairage
L'éclairage extérieur via des projecteurs LED équipés de détecteurs de mouvements seront étendus aux nouveaux chais. Ces éclairages seront également orientés vers le sol pour limiter la pollution lumineuse.
- Aération, chauffage
Les chais à construire ne seront pas chauffés ou ventilés mécaniquement.

V. DISPOSITIFS DE DETECTION ET D'ALARME

1. DETECTION INCENDIE

Le système de détection d'incendie et de report d'alarme à l'exploitant sera étendu aux nouvelles installations.

2. DETECTION INTRUSION

Seul le personnel de la société est autorisé à pénétrer dans les installations. Les chais seront fermés en dehors des horaires de travail. Les chais ne seront ouverts que ponctuellement lors des interventions pour les opérations de transfert.

Le système de détection intrusion sera étendu aux nouvelles installations.

3. MOYENS DE TELECOMMUNICATION

Les salariés du site disposeront de moyens de communication mobile.

VI. PROTECTION Foudre

L'étude d'analyse du risque foudre et l'étude technique réalisée pour l'ensemble du projet a conclu :

- L'absence de nécessité de protection contre les effets directs
- Une protection contre les effets indirects de niveau IV sur les lignes externes pour les cellules 6 à 12.
- Des parafoudres de type I et II sur les équipements dédiés aux détection anti-intrusion et incendie selon leur conception
- La mise à la terre des équipements métalliques (cuves inox, rack de stockage...)

VII. MOYENS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

1. MOYENS DE SECOURS PROPRES A L'ETABLISSEMENT

1.1. Réserves et points d'eau à destination des secours externes

Les réserves et points d'eau à destination des secours externes seront inchangés.

1.2. Extincteurs

Chaque cellule disposera d'extincteurs portatifs judicieusement répartis de sorte que la distance maximale pour atteindre l'extincteur le plus proche ne soit jamais supérieure à 15 m. Leur puissance extinctrice sera de 144 B.

Les extincteurs qui seront installés dans les nouveaux chais seront ajoutés à la liste existante en précisant leurs caractéristiques et leur localisation. Les vérifications feront l'objet d'une consignation.

1.3. Postes Incendie Additivés (PIA) – Extincteurs sur roues de 50kg

Au regard du coût engendré par ce système de première intervention (100k€), le caractère passif du site (stockage d'alcools pour le vieillissement) requérant très peu de présence effective dans les locaux. Il est sollicité un aménagement vis-à-vis du cahier des charges et le remplacement de ces moyens d'intervention par des extincteurs sur roue de 50kg, aux emplacements prévus pour les lances PIA (2 par cellules).

1.4. Désenfumage

Chaque cellule sera équipée d'un exutoire de désenfumage de 1 m² de surface utile d'ouverture.

Ces exutoires seront à déclenchement automatique et feront l'objet d'un contrôle régulier par un prestataire de maintenance.

2. MOYENS DE SECOURS EXTERNES

Les moyens de secours externes seront inchangés.

E. SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Modifié sur demande de l'exploitant

Tableau 7. Caractéristiques constructives

		Chai 1 - Cell.1	Chai 2 - Cell.3 Chai 3 - Cell. 5	Chai 1 - Cell.2, Chai 2 - Cell.4, Chai 3 - Cell. 6 Chai 4 à 6 - Cell. 7 à 12
		EXISTANT	AUTORISES, CONSTRUCTION 2025	PROJETÉES
	Distance minimale au tiers (m)	11	11	11
	Distance minimale autre chai (m)	10	10	10
Dimensions	Longueur intérieure (m)	19,6	19,6	19,6
	Largeur intérieure (m)	14,9	14,9	14,9
	Surface intérieure (m²)	292,14	292	292
	Hauteur minimale cellule coupe-feu (m)	7,5	8,3	8,3
	Hauteur toiture au faîtage (m)	9	10,53	10,53
	Hauteur sous ferme (m) / TN	7,5	7,9	7,9
	Cellule indépendante	OUI	OUI	OUI
	Acrotère entre 2 cellules	Oui + 1 m en toiture et + 0,5m en façades	Oui + 1 m en toiture et 0,5m en façades	Oui + 1 m en toiture et 0,5m en façades
Matériaux	Charpente (bois, métallique...)	Bois Lamellé collé	Bois massif	Bois massif
		<i>R30 (stable au feu ½ heure)</i>	<i>R30 (stable au feu ½ heure)</i>	<i>R30 (stable au feu ½ heure)</i>
	Type de toiture	Tuiles romanes de terre cuite	Tuiles romanes de terre cuite	Tuiles romanes de terre cuite
		<i>A2s1d0 et Broof t3</i>	<i>A2s1d0 et Broof t3</i>	<i>A2s1d0 et Broof t3</i>
	Isolant sous toiture	240 mm de laine de verre	240 mm de laine de verre et SHEDISOL	240 mm de laine de verre et SHEDISOL
		<i>A2s1d0 ou Bs2d1</i>	<i>A2s1d0 ou Bs2d1</i>	<i>A2s1d0 ou Bs2d1</i>
	Murs périphériques (béton cellulaire, parpaings)	ARGI 16 enduites	Briques Monomur enduites	Briques Monomur enduites
		<i>A2s1d0 et REI 240</i>	<i>A2s1d0 et REI 240</i>	<i>A2s1d0 et REI 240</i>
	Murs de séparation avec autre local (béton...)	ARGI 16 enduites	Briques Monomur enduites	Briques Monomur enduites
		<i>A2s1d0 et REI 240</i>	<i>A2s1d0 et REI 240</i>	<i>A2s1d0 et REI 240</i>
Nature du sol (béton, enrobée...)	Béton	Béton	Béton OU matériau avec coeff. perméabilité inférieure à 10 ⁻⁷ m/s	
	<i>Incombustible</i>	<i>Incombustible</i>	<i>Incombustible</i>	
Description des éléments de sécurité incendie	Portes Extérieures	Nombre et dimensions (l*h)	1 porte de 1,1 x 2 m	1 porte de 1,1 x 2 m
			1 porte de 3,6 x 2,5 m	1 porte de 4,5 x 4 m
	Caractéristiques	<i>E30</i>	<i>BOIS MASSIF E30</i>	<i>BOIS MASSIF E30</i>

		Chai 1 - Cell.1	Chai 2 - Cell.3 Chai 3 – Cell. 5	Chai 1 - Cell.2, Chai 2 - Cell.4, Chai 3 – Cell. 6 Chai 4 à 6 - Cell. 7 à 12	
		EXISTANT	AUTORISES, CONSTRUCTION 2025	PROJETÉES	
	Portes intérieures	Nombre	0	0	
		Résistance au feu	-	-	
	Exutoires	Nombre	1	1	
		Surface utile ouverture unitaire	1 m ²	1 m ²	
		Surface utile ouverture totale	1 m ²	1 m ²	
Commandes	Automatique	Automatique	Automatique		
Description des éléments de sécurité incendie	Fosse d'extinction		150 m ³	150 m ³	
	Mise en rétention		Encaissement de 0,81 m, soit 236m ³	Déportée sur bassin de rétention de 415 m ³ via fosse d'extinction	
			collecte du débordement vers fosse d'extinction et bassin de rétention de 415m ³		Déportée sur bassin de rétention de 415 m ³ via fosse d'extinction
	Gestion des débordements éventuels		Bassin de gestion des EP	Bassin de gestion des EP	Bassin de gestion des EP
	Intervention	Extincteurs (nombre et type)	2 extincteurs portatifs 144B 2 extincteurs sur roue de 50 kg	2 extincteurs portatifs 144B	2 extincteurs portatifs 144B 2 extincteurs sur roue de 50 kg
		PIA/RIA (nombre)	NON - aménagement cahier des charges 2 extincteurs sur roue de 50 kg	NON - aménagement cahier des charges 2 extincteurs sur roue de 50 kg	NON - aménagement cahier des charges 2 extincteurs sur roue de 50 kg
		Extinction automatique (type et vol.)	NON	NON	NON
	Détection	Incendie	OUI	OUI	OUI
		Intrusion	OUI	OUI	OUI
		Télétransmission	OUI	OUI	OUI
Contenu de la structure	Volume stocké max (m3)		484 m ³	460 m ³	
	Présence de cuves INOX		OUI	OUI	

F. SYNTHÈSE DES CONSOMMATIONS ET ÉMISSIONS

I. CONSOMMATIONS

Modifié sur demande de l'exploitant

Le tableau ci-dessous résume les consommations actuelles et projetées en eau et en électricité du site.

Tableau 8. Consommations actuelles et projetées

Ressource	Usage	situation actuelle		situation projetée	
		Moyenne annuelle	Maximale journalière	Moyenne annuelle	Maximale journalière
Eau de ville ou forage	Epalement, bureau, appoint des moyens de défense incendie	50 m ³	0,5 m ³	50 m ³	0,5 m ³
Électricité	Pompes, éclairage et équipements de sécurité/sûreté	0,8 MWh	/	4,8 MWh	/

II. CIRCULATION

Le tableau suivant rend compte de la fréquentation actuelle et projetée du site par des véhicules (poids lourds ou légers) liée à l'activité.

Tableau 9. Flux de circulation

	situation actuelle		situation projetée	
	Nombre moyen de véhicules	Nombre maximum de véhicules	Nombre moyen de véhicules	Nombre maximum de véhicules
Poids lourds	< 1 / mois	6 / mois	1 / mois	6 / mois
Véhicules légers	< 2 / mois	6 / mois	2 / mois	10 / mois

III. PRODUCTION DE DECHETS

L'activité de stockage d'alcools prévue sur le site ne générera pas de déchets.

G. PHASAGE ET COÛTS DES TRAVAUX

Le montant des investissements à réaliser est décrit ci-dessous selon les principaux postes de dépenses.

Tableau 10. Répartition du montant des investissements

Description	Coûts (€ HT) Pour un chai de deux cellules
ETUDES ET CONTROLES	331 710
TERRASSEMENT	115 512
STRUCTURE ET MURS	443 938
CHARPENTE	62 818
FAUX PLAFOND - PEINTURE	70 368
COUVERTURE - ZINGUERIE	73 836
MENUISERIES EXTERIEURES	68 504
PLOMBERIE	13 420
	35 173
EQUIPEMENTS (racks, cuveries, barriques, tonneaux)	525 020
DETECTION INCENDIE-INTRUSION	122 000
FOUDRE (parafoudre sur coffret électrique des cellules 6 à 12 + équipements de détection incendie et intrusion, selon conception)	5 415
TOTAL COÛT UN CHAI DE DEUX CELLULES	1 867 714,72 €

Description	Coûts (€ HT) Pour les aménagements communs à l'ensemble du projet
VOIRIES	242 194
RESEAU DE COLLECTE DES ECOULEMENTS ACCIDENTELS	121 097
BASSIN DE RETENTION	80 731
BASSIN D'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES	40 366
FOSSE D'EXTINCTION (GROS-CŒUVRE)	53 266
CLOTURE ET PORTAIL	109 744
2NDE RESERVE INCENDIE ET AIRES D'ASPIRATION	34 800
INTEGRATION PAYSAGERE	100 000
LOCAL TECHNIQUE	160 736
TOTAL COÛT AMENAGEMENTS COMMUNS	942 934,55 €

SOUS-TOTAL TRANCHE 1 (2025-2026)	2 810 649,27 €
PROJET TOTAL	11 215 365,51 €

La durée globale de construction d'une cellule ou d'un chai de deux cellules (si mutualisation) est de 6 mois, avec les phases suivantes :

- Terrassement — VRD : 1 mois,
- Gros œuvre : 4 mois,
- Charpente/couverture/équipements/réseaux : 1mois.